

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le 14 mars, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 1^{er} mars.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Au point n°1 : 30

Du point n°2 au point n°5 : 32

Au point n°6 : 33

A partir du point n°7 : 32

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants :

Au point n°1 : 36

Du point n°2 au point n°5 : 38

Au point n°6 : 39

A partir du point n°7 : 38

Etaient présent(e)s :

Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe (à partir du point n°6), Mme BROUARD Bénédicte, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DEHAENE Michel, M.DELABRE Aimé (à partir du point n°2), Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno (jusqu'au point n°6 inclus), M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge (à partir du point n°2), Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés :

Mme BERTRAND Dorothée, pouvoir donné à M.DEHAENE Michel
M.BLERVAQUE Philippe, pouvoir donné à Mme DURUT Jocelyne
Mme BOULENGER Delphine, pouvoir donné à M.DUYCK Joël
M.BROUTEELE Philippe, pouvoir donné à Mme DERONNE Véronique
Mme LORPHELIN Martine, pouvoir donné à M.LORIDAN Bernard
Mme VILLE Augustine, pouvoir donné à M.HENNEON François-Xavier

Absents :

M.BOONAERT Jean-Philippe (jusqu'au point n°5)
M.DELABRE Aimé (au point n°1)
M.DELVALLE Jean
M.FICHEUX Bruno (à partir du point n°7)
M.LAPIERRE Julien
M.RAVET Pierre-Luc
M.VANECLOO Serge (au point n°1)

Secrétaire de séance : M.MOUQUET Denis

Délibération n°2024D035 - Développement économique et acquisitions foncières - ATPE - Subvention aux TPE en développement – SARL François Le JARTdinier sur la commune de Lestrem

Le Vice-Président expose au Conseil,

Vu la délibération n°2023D193 du 19 décembre 2023 actant la refonte des aides financières destinées à la création/reprise et développement des TPE et PME sur le territoire de la CCFL ;

Vu la délibération du Conseil Régional n°2024.00151 en date du 8 février 2024 accordant la refonte des aides CCFL ;

La CCFL est sollicitée pour l'octroi d'une subvention par La SARL François le JARTdinier, créée le 30 janvier 2022. Cette société, dirigée par Monsieur François Degaey, est spécialisée dans les aménagements paysagers et l'entretien d'espaces verts et se situe au 503 rue Delfie à Lestrem.

Le plan de financement de l'entreprise propose les éléments suivants :

	31.01.22 au 31.03.23
Chiffre d'affaires	143 654 €
Résultat	13 113 €

La SARL François le JARTdinier investit aujourd'hui dans un micro-bull avec plusieurs options. C'est un matériel qu'il doit louer à l'heure actuelle. Le montant total de ce matériel est de 32 660€HT.

Pour faire face à sa croissance, Monsieur Degaey a embauché un employé en CDD à temps complet sur la période de septembre 2023 à fin mai 2024.

Monsieur Degaey a encore des projets pour les années à venir avec l'achat d'un camion benne et du matériel informatique dans l'optique d'ouvrir un bureau d'étude.

Avec un capital de 34 000€ nous ne sommes pas concernés par le plafond des fonds propres et quasi fonds propres. L'aide de la CCFL à la SARL François le JARTDINIER pourrait être au maximum de 9 000€.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'AUTORISER le versement d'une subvention de 9 000€ à la SARL François le JARTdinier
- D'AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et la SARL François le JARTDINIER et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (38 voix) la proposition ci-dessus.

A La Gorgue le 14 mars 2024,

Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Denis MOUQUET




Jacques HURLUS


